



# Le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP 2018/2019

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63  
• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) • Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

## Inspecteurs / Inspectrices Stagiaires des Finances Publiques



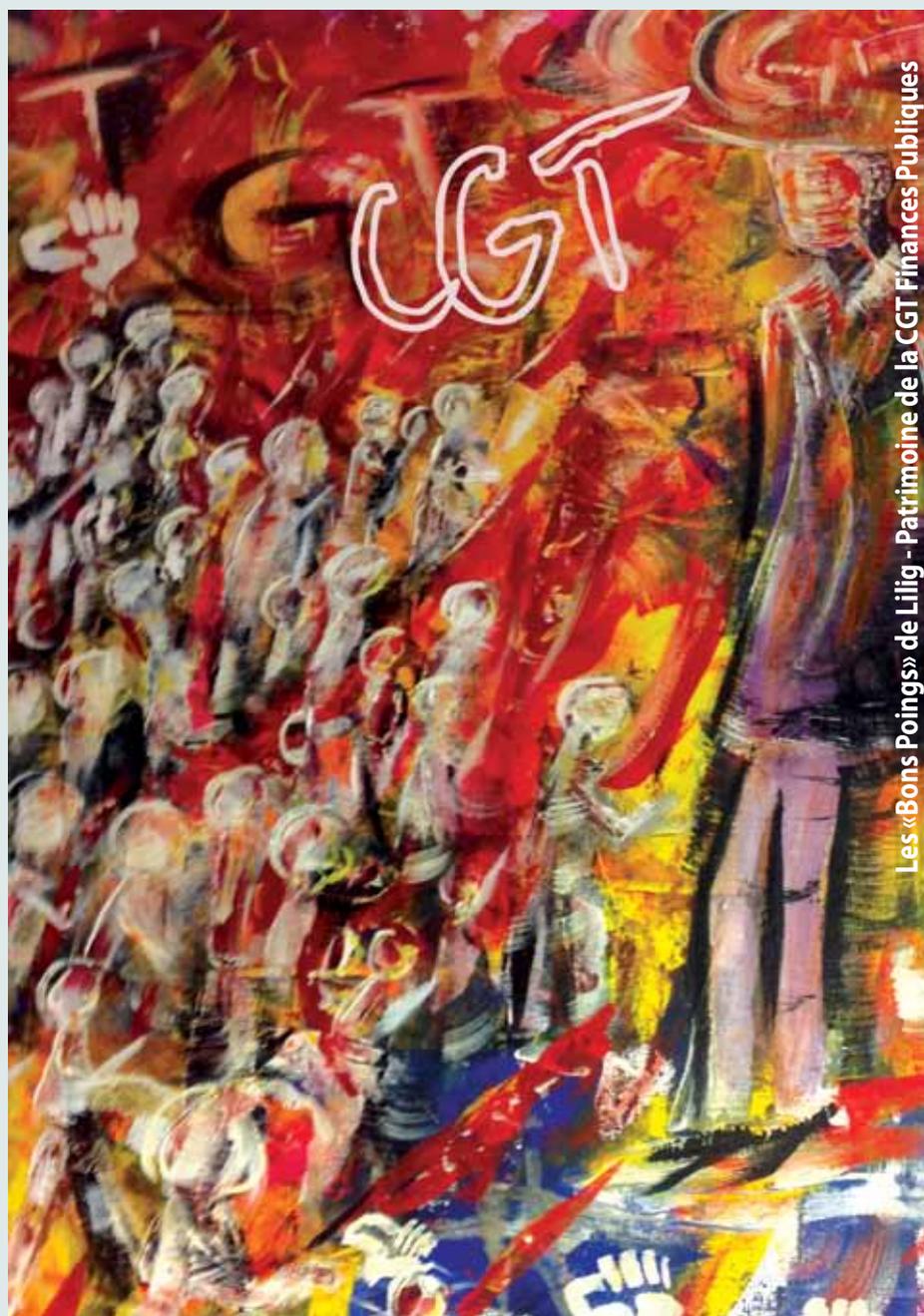
Suivez-nous sur facebook ou twitter

**facebook** : @cgt.finpub  
(Syndicat National CGT Finances Publiques)

**twitter** : @cgt\_finpub  
(CGTFinancesPubliques)

### Sommaire

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Vos représentants à l'ENFiP
- 6 • Votre formation
- 7/8 • Indemnités et prises en charge de frais
- 9 • Le contrôle des connaissances
- 10 • Le stage probatoire
- 11 • Votre titularisation
- 12 • Vos 1<sup>ères</sup> affectations et votre carrière
- 13 • Vos droits à congés
- 14 • La CGT... incontournable
- 15 • Bulletin d'adhésion



# Bienvenue

## La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir à l'ENFiP !!!

### Félicitations et bienvenue !

#### vos correspondants

- **Sébastien WEBER**

Suivi national ENFiP

☎ 01.55.82.80.75

sebastien.weber@dgfip.finances.gouv.fr

- **Marie-Christine POUVEROUX**

Référente Ecole de Clermont Ferrand

☎ 07.68.23.60.94

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr

Local syndical : Bureau 314 au 3<sup>ème</sup> étage

- **Chantal FAVIER**

Référente Ecole de Noisiel

chantal.favier@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 07.68.60.72.27

**Local syndical :**

Bureau 303 au RDC, sous l'amphi Colbert

Cette année est la première scolarité sous cette forme.

Au moment d'écrire ce guide des incertitudes persistent et ne permettent pas à la CGT Finances Publiques de vous donner des éléments certains, notamment en terme de carrière des inspecteurs à la DGFIP ou encore en terme de droits et garanties ...

La CGT Finances Publiques est un syndicat de lutte mais aussi de propositions qui a à cœur de défendre les intérêts des agents et s'engage en cette année de nouveautés à vous tenir informés tout au long de la scolarité et à échanger avec vous sur les changements à venir.

### Bonne formation...

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...

Nous vous invitons à consulter aussi le site de la  
CGT Finances Publiques  
[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)



**Ce Guide « d'accueil des Inspecteurs » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.**

## La DGFIP aujourd'hui, une situation dégradée dénoncée par la CGT Finances Publiques

Vous entrez aujourd'hui dans l'administration et plus particulièrement à la Direction Générale des Finances Publiques. C'est malheureusement dans un contexte de bouleversement de notre administration de dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et au manque de moyens, que vous accédez au grade d'inspecteur des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, de multiples annonces et réformes à venir inquiètent : retenue à la source, réforme territoriale, restructuration du réseau, fermetures de postes, fusion de services, chantier engagé sur la formation initiale, ...

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part conformément à la doctrine du libéralisme. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

Mais d'après la Cour des Comptes cela aurait dû aller plus loin et a été empêché par l'action syndicale.



## La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, *la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose* une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualiste.

*La CGT Finances Publiques se bat* pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien d'un service public de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration de vos droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



ENSEMBLE  
CONSTRUISONS  
L'AVENIR

## Les relations stagiaires

Cette année, deux inspecteurs de la promotion précédente sont affectés dans chacun des deux établissements de l'ENFiP accueillant les inspecteurs stagiaires, pour être "relations-stagiaires".

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs. N'hésitez donc pas à contacter :

- ▶ Clémence FROBERT-ASTAIX à Clermont-Ferrand (bureau 320) : 04.73.34.48.33
- ▶ Patrick ARNOLD à Noisiel (bureau 110) : 01.69.67.77.31

## Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2019, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

<https://www.cgffinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/action-sociale-info/>



## Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- ▶ Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand / 04.73.34.48.31
- ▶ Jean-Michel MATHELIN à Noisiel / 01.69.67.77.11

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage,...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire...



Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

## Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfi.intranet.dgfi/direction/organigrammes/organigramme.htm>

## L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

A Clermont Ferrand comme à Noisiel, vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- ▶ Frédéric DELMON à Clermont Ferrand / 04.73.34.48.34
- ▶ Christophe OLIVIER à Noisiel : 01.69.67.77.47

## L'informatique de l'ENFiP

Chaque stagiaire a son propre ordinateur portable, des casiers sont attribués dans chaque établissement.



Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP. Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.

## Les conseils de promotion

Concernant les stagiaires dans les écoles, un organisme spécifique est mis en place : le Conseil de promotion.

Pour la CGT Finances Publiques les modalités de cette instance sont actuellement une véritable provocation et font de ce conseil une réunion d'information sans règlement intérieur.

Pour la CGT, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pouvez bien entendu être candidat aux élections.

Après les élections qui auront lieu le 13 novembre, le conseil se réunira 3 fois durant la scolarité.

Cette année avec la mise en place d'une nouvelle scolarité le Conseil de Promotion (CP) sera de première importance pour faire remonter les revendications à l'administration.

## Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (déjà militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- préparer collectivement les réunions des Conseils de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

**Du 29 novembre au 6 décembre  
les internes pourront voter pour  
les CAP Nationales de leur ancien corps.**

**Votez et faites voter CGT**

## La CGT incontournable à la DGFIP

Les élections de décembre 2014 ont confirmé la 1<sup>ère</sup> place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 23,1% des voix.

La CGT Finances Publiques, deuxième organisation à la DGFIP et comptant plus de 11000 adhérents, est présente dans tous les départements et toutes les directions. Elle s'appuie sur un réseau militant présent sur plus de 2000 sites. Elle compte plusieurs dizaines d'élus-e-s dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales et plus de 1000 élus-e-s et représentant-e-s dans les différentes instances locales.



**N'HÉSITEZ PAS À  
REJOINDRE LA CGT  
ET À VOUS PROPOSER  
COMME CANDIDAT !  
Formés, pas formatés,  
soyez engagés !!**

**Rejoignez nous !**



*Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques. Mais ce n'est pas le choix que fait l'administration.*

**Cette nouvelle scolarité ne vous donnera pas une formation de carrière mais elle sera axée sur votre premier métier.** Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires etc.

## L'organisation des cours à l'ENFIP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec une demi-journée libérée par semaine (les vendredis après midi).

### Pour la CGT Finances Publiques ce n'est pas satisfaisant !

La CGT Finances Publiques revendique le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi-journées libérées les lundis matins et vendredi après midi afin de permettre à chacun un véritable week-end sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale et une autre demi-journée dans la semaine pour le travail personnel, les cours de soutien, ...

Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large surtout quand on y ajoute les temps de travail personnel à fournir en dehors des heures de cours et les temps de transports. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Pour l'administration, cette formation est un "investissement sur l'avenir" pour les stagiaires, donc peu lui importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

## Le contenu des enseignements

La formation se décompose comme suit :

- d'une formation "socle" de septembre à décembre.
- d'une formation "métier" de janvier à avril.
- d'un stage probatoire cf. page 7.

	CONTENU	DATES
<b>Formation "Socle"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des missions de la DGFIP.</li> <li>• Finances publiques</li> <li>• Comptabilité</li> <li>• Enseignement juridique</li> <li>• Rédaction administrative et recherche documentaire.</li> <li>• Comportement et positionnement du cadre A, management et communication.</li> <li>• Informatique, Système d'information, culture numérique et outils bureautique....</li> </ul>	Du 13 septembre au 21 décembre 2018
<b>Formation "Métier"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blocs fonctionnels :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion publique, Etat, Domaines,</li> <li>- Secteur Public local,</li> <li>- Contrôle fiscal,</li> <li>- Foncier...</li> </ul> </li> </ul>	Du 7 janvier au 3 mai 2019

## Une scolarité en évolution :

Cette année, suite à des tests en comptabilité générale et en enseignements juridiques ou finances publiques, les stagiaires ayant réussis dans une ou plusieurs matières pourront choisir d'être dispensés des cours pour une seule de ces trois matières.

**Pour la CGT l'optionnalité risque de casser la dynamique de groupe et la solidarité entre les stagiaires.**

# Indemnités et prise en charge de frais

7

## Rémunération

La CGT Finances Publiques vous communiquera dès que possible tous les éléments du régime indemnitaire des inspecteurs. Ces pages vous donnent quelques éléments sur vos indemnités en tant qu'inspecteur stagiaire.

**Échelon** **Indice correspondant à l'échelon 2**

ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉQUILIBRER POUR IN
TRAITEMENT BRUT	1740,99	
RETENUE PC		146,07
RETENUE PC INT		20,40
INDEMNITE DE RESIDENCE	52,22	
INDEMNITE DE STAGE (1)	120,86	
REMBT DOMICILE-TRAVAIL (5)	35,00	
IND. MENSUELLE TECHNICITE (2)	101,98	
IND. FORF. TRAV. SUPPL. (3)	145,02	
PRIME DE RENDEMENT (4)	356,30	
ALLOC. COMPL. FONCTIONS	152,01	51,69
C.S.G. NON DEDUCTIBLE		109,85
C.S.G. DEDUCTIBLE		10,77
C.R.D.S.		94,01
COTIS PATRON. ALLOC FAMIL		8,70
COT PAT FNAL DEPLAFONNEE		5,22
CONT SOLIDARITE AUTONOMIE		168,88
COT PAT MALADIE DEPLAFON		1194,15
CONTRIB. PC		69,95
CONTRIB. PC INT		5,75
CONTRIBUTION ATI		50,48
CHARGE ETAT MALADIE		1,56
CHARGE ETAT ACC. TRAVAIL		17,41
COT SAL RAFF		17,41
COT PAT RAFF		29,60
COT PAT VST TRANSPORT		20,08
CONTRIBUTION SOLIDARITE		

### (1) ..... Indemnités de stage

Le nombre de jours de stage ouvrant droit à indemnisation est fixé à 30 pour chacun des 12 mois de votre formation théorique. Leur versement est cependant suspendu en cas de congé ordinaire de maladie.

Le taux de base de ces indemnités est de 9,40 € et le nombre de taux versés quotidiennement dépend des lieux de résidence familiale et administrative et du lieu de l'établissement :

		Ecole hors résidence familiale et administrative (1)		Ecole dans la résidence familiale et administrative (2)	
		Système dégressif	Système linéaire	Système dégressif	Système linéaire
1er mois	Septembre 2018	846 €	446,50 €	282 €	224,82 €
2ème mois	Octobre 2018	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
3ème mois	Novembre 2018	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
4ème mois	Décembre 2018	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
5ème mois	Janvier 2019	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
6ème mois	Février 2019	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
7ème mois	Mars 2019	282 €	446,50 €	0 €	224,82 €
8ème mois	Avril 2019	282 €	446,50 €	0 €	224,82 €
9ème mois	Mai 2019	282 €	446,50 €	159,80 € (3)	224,82 €
10ème mois	Juin 2019	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
11ème mois	Juillet 2019	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
12ème mois	Août 2019	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 358,00 €</b>		<b>2 697,80 €</b>	

(1) Résidence administrative d'affectation avant le début de la formation ; Résidence Familiale : lieu d'habitation au 31 août.

(2) Sont concernés les inspecteurs stagiaires dont la RF ou la RA où ils étaient affectés avant leur entrée en formation est située à Noisiel ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour les stagiaires effectuant leur scolarité à Noisiel, ou à Clermont-Ferrand ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour ceux effectuant leur scolarité à Clermont-Ferrand.

(3) La formation pratique dans les services débutant le 14 mai 2019, le montant correspondant au mois de mai est donc égal à 9,40 € x 17 jours = 159,80 €

# 8 Indemnités et prise en charge de frais

(2) ..... **IMT** : indemnité mensuelle de technicité, fixée à 1223,76 € annuels.

(3) ..... **IFTS** : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Cette prime est exprimée en proportion du traitement indiciaire (8,33%), sur la base de l'indice nouveau majoré issu du classement du stagiaire à l'entrée en formation.

(4) ..... **PR** : prime de rendement. En tant que stagiaire vous ne percevez pas encore la prime de rendement dévolue à un inspecteur titulaire. Elle varie selon votre situation professionnelle antérieure (cf. tableau ci-dessous). Elle est mensualisée dès votre entrée à l'ENFiP.

Catégorie de bénéficiaires	Montant annuel	Montant mensuel
Externes : primo accédants, ou bénéficiant d'une reprise partielle d'activité antérieures, contactuels handicapés de catégorie A	2 400,00	<b>200,00</b>
Internes : ex-agents de catégorie C, et ex-contrôleurs 2ème classe du 1er au 6ème échelon	4 320,00	<b>360,00</b>
Internes : ex-contrôleurs 1ère classe et ex-contrôleurs de 2ème classe à partir du 7ème échelon, et ex-contrôleurs principaux	4 920,00	<b>410,00</b>

## Prise en charge des frais

### (5) ..... **Prise en charge partielle "domicile-travail"**

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

#### Frais de transports

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- ▶ en début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation.

Tous les inspecteurs stagiaires bénéficient du remboursement d'un aller entre l'école et le lieu du stage pratique.

#### Frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration financière ou non, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation théorique de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.





**ATTENTION :**  
Les informations données ci-dessous le sont  
en l'état actuel de nos connaissances

## L'évaluation

L'évaluation de la formation en établissement porte sur l'ensemble des enseignements dispensés et comprend 4 épreuves obligatoires (2 épreuves écrites et 2 épreuves orales). Chacune de ces épreuves a pour objet de valider une ou plusieurs Unités de Compétences (UC).

Les 2 épreuves écrites se déroulent les 26 novembre 2018 et le 1er avril 2019.

Les oraux se déroulent les 18, 19 et 20 décembre 2018 et les 23, 24 et 25 avril 2019.

## Évaluations des compétences du socle (de septembre à décembre) :

6 UC seraient testées au cours des 2 épreuves du socle lors de l'écrit ou de l'oral :

- ▶ finances publiques,
- ▶ comptabilité générale,
- ▶ enseignements juridiques,
- ▶ informatique,
- ▶ recherche documentaire,
- ▶ positionnement, management, comportement et communication.

Les 5 premières UC seraient évaluées lors de l'écrit qui durerait 3 heures. L'UC relative au « positionnement, management, comportement et communication » serait évaluée lors de l'oral qui durerait 30 minutes. Cet oral prendrait la forme d'une épreuve collective.

Une épreuve écrite de rattrapage pour le socle serait organisée, elle couvrirait l'intégralité des UC à l'exception de l'UC « comportement ». Vous ne devriez passer le rattrapage que sur les UC non validées.

## Évaluation des compétences de la formation métier (de janvier à avril) :

8 UC seraient testées au cours des blocs fonctionnels lors de l'écrit et de l'oral :

- ▶ 6 UC seraient évaluées lors de l'épreuve écrite qui serait d'une durée de 3 heures.
- ▶ 2 UC lors de l'oral qui serait d'une durée de 30 minutes.

Une épreuve écrite de rattrapage pour les blocs fonctionnels serait organisée.

Je ne sais pas  
mais ma tête ne  
leur revient pas !

### Unité de compétence spécifique :

Cette unité évalue votre implication et votre intégration au sein du collectif de travail. Elle mesure le niveau de responsabilisation au regard de la qualité de participation aux enseignements et du comportement général vis à vis de l'équipe pédagogique, du personnel administratif et des autres stagiaires.

Cette évaluation est effectuée par le directeur d'établissement suite aux remontées de l'équipe pédagogique et administrative, à la fin de la période théorique.



## UN SEUL STAGE À LA FIN DE FORMATION THÉORIQUE

Vous allez effectuer un stage pratique de mai à juillet 2019 dans votre direction d'affectation.



**ATTENTION** : Contrairement aux scolarités précédentes, l'administration a décidé de rendre le stage pratique probatoire. Cela signifie que ce stage sera donc évalué par le chef de service de votre futur poste. **Cette évaluation conditionne votre titularisation.**

Déroulé du stage :

- **Début mai** : installation sur votre poste,
- **15 mai** : prise de contact avec le chargé d'enseignement responsable de votre suivi,
- **15 juin** : 1er rapport intermédiaire de stage établi avec votre chef de service,
- **15 juillet** : rapport définitif du chef de service validé par le directeur.

L'évaluation de ce stage se traduit par l'attribution de 2 unités de compétences. La première concerne votre comportement et votre capacité à vous intégrer dans un service. La deuxième concerne vos compétences techniques déployées au cours du stage.

La formation pratique est validée lorsque ces 2 unités sont considérées comme satisfaites.

La CGT Finances Publiques condamne la mise en place d'un stage probatoire et la diminution de moitié du stage pratique qui passe de 6 mois à 3 mois.



## A l'issue du contrôle des connaissances

Pour pouvoir être titularisé dans le corps des inspecteurs des finances publiques, vous devez avoir validé au moins 2/3 des UC de la formation en établissement ET les 2 UC du stage pratique probatoire.

Une commission d'évaluation des compétences est constituée pour chaque promotion. Elle formule des propositions à la CAP (cf. qu'est ce qu'une CAP) :

- en établissant par ordre alphabétique la liste des inspecteurs stagiaires qui ont satisfait à l'évaluation.
- en entendant les inspecteurs stagiaires qui n'ont pas satisfait à l'évaluation. Elle établit pour ces derniers un rapport et se prononce en faveur d'un redoublement, d'un reversement ou d'un licenciement.

Les représentants de la CGT Finances Publiques pourront vous aider lors de tout le processus.

La décision finale appartient au Directeur Général sur avis de la CAP compétente.

## Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP du corps concerné. C'est un organisme composé à parité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

## La CAP de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation des stagiaires de toute la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas validé le cycle de formation.

- Les inspecteurs des finances publiques qui ont validé le cycle sont titularisés au 1er septembre 2019 ;
- Les stagiaires qui n'ont pas validé le cycle sont amenés en principe à redoubler, mais la Direction Générale peut décider de les reverser en catégorie B ou C ou de les licencier.
- La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !
- La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

## Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1er septembre 2019.

- Les inspecteurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFIP, seront titularisés au minimum au 2ème échelon du grade d'inspecteur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- Les inspecteurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

Les nombreuses modifications apportées ces dernières années rendent les calculs de reclassement assez difficiles. La CGT Finances Publiques vous remettra pendant votre scolarité un document « Votre reclassement en A » qui vous donnera des informations précises.

**Contrôle des connaissances,  
Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?  
La CAP de titularisation ?  
Reclassement et date d'effet de votre titularisation ?**



# 12 Vos premières affectations et votre carrière

## ☛ Vœux :

Dès les 1<sup>ères</sup> semaines de votre formation socle (septembre 2018) vous formulerez des vœux pour des directions qui vous seront « offertes ». Une liste sera établie par la direction générale des directions dans lesquelles des inspecteurs stagiaires pourraient arriver. En lien avec les directions, une ventilation par bloc fonctionnel devrait être faite.

## ☛ Affectation :

- ✓ Vous serez interclassés entre vous sur le rang de réussite au concours (1 sur 2 entre interne et externe en commençant par un interne).
- ✓ Pour les stagiaires pouvant demander une priorité, vous pourrez demander un rapprochement sur la direction de priorité même si elle ne figure pas sur la liste. ( pour rappel 3 priorités existent rapprochement de conjoint, rapprochement familial ou priorité handicap).

Nous vous conseillons de vous rapprocher des militants CGT afin d'obtenir les conseils correspondant à votre situation.

Vous connaîtrez votre affectation nationale vers mi novembre 2018 et votre affectation locale (et le bloc fonctionnel correspondant) mi décembre 2018.



☛ **ATTENTION** : Selon le bloc fonctionnel obtenu vous pouvez être amenés à changer d'établissement !

Affectation en Centrale et en Direction Nationale Spécialisée (DNS) :

Vous pourrez postuler pour des postes au choix en répondant aux appels à candidature qui paraîtront en janvier 2019. Les stagiaires retenus en auront connaissance en mai 2019, cette affectation se substituera à celle obtenue en décembre.

## LA CGT FINANCES PUBLIQUES PRESENTE DURANT TOUT LE PROCESSUS

**Au moment où nous écrivons ce guide, toutes ces nouvelles mesures ne sont pas complètement finalisées de façon précise. La CGT Finances Publiques sera présente durant tout le processus pour vous informer en temps réel. Nous vous donnerons également des fiches techniques reprenant l'essentiel des règles de 1<sup>ères</sup> affectations.**

## La carrière

Vous êtes actuellement Inspecteur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Inspecteur des Finances publiques le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Vous déroulerez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation. Vous pourrez ensuite accéder aux différents grades de la catégorie A conformément au décret n°2010-986 du 26/8/2010 et dans les conditions suivantes.

Inspecteur des Finances Publiques		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
11 <sup>ème</sup>		664
10 <sup>ème</sup>	4 ans	635
9 <sup>ème</sup>	3 ans	590
8 <sup>ème</sup>	3 ans	560
7 <sup>ème</sup>	3 ans	532
6 <sup>ème</sup>	3 ans	505
5 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	468
4 <sup>ème</sup>	2 ans	440
3 <sup>ème</sup>	2 ans	418
2 <sup>ème</sup>	2 ans	400
1 <sup>er</sup>	1 an 6 mois	383
Stagiaire	-	321

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible aux choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3 <sup>ème</sup> échelon et au plus le 6 <sup>ème</sup> échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFiP.		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	516
3 <sup>ème</sup>	2 ans	500
2 <sup>ème</sup>	2 ans	467
1 <sup>er</sup>	2 ans	447

☛ Valeur du point d'indice brut depuis le 1/02/2017 : 4,6860 €

## Les congés

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

	Période précédant la scolarité (1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2018)	Période de scolarité (1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019)	Période postérieure à la scolarité (1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019)
Externes <sup>1</sup>	Néant		<b>Congés annuels :</b> prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
Internes	<b>Congés annuels :</b> prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. <b>ARTT :</b> prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. <b>Jours de fractionnement :</b> acquis et utilisables dans les conditions habituelles.	Pendant la scolarité vous bénéficiez d'autorisations d'absences fixées par l'ENFiP	<b>ARTT :</b> prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. <b>Jours de fractionnement :</b> acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

<sup>1</sup> La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe d'inspecteur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Le compte n'y est pas ! **La CGT Finances Publiques revendique** la non proratisation des congés pour les internes durant la période antérieure à la scolarité à l'instar des lauréats internes du concours de contrôleur des Finances publiques.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT. Entre septembre 2018 et août 2019 vous bénéficiez des suspensions de cours suivantes :

- Les 31 octobre et 2 novembre 2018.
- Du 24 décembre au 4 janvier 2019 inclus.
- Du 25 février au 2 mars 2019.
- Du 6 au 13 mai 2019.
- Du 1er au 31 août 2019.

## Les autorisations d'absences

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.



L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30<sup>ème</sup> du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30<sup>ème</sup> lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés.

**La CGT Finances Publiques dénonce** ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus souples que pour les agents titulaires et non l'inverse !

## Le Compte Epargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un compte épargne temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.



## La CGT incontournable !

*Etre syndiqué c'est participer*

- ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

### Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

### La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UFSE-CGT (Union des Fédérations et Syndicats de l'Etat).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

### La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combatta les mesures CAP 22 qui n'ont qu'un objectif démanteler les services publics.



L'INFORMATION EN DIRECT : [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

Dès aujourd'hui, à la DGFIP, rejoignez la CGT Finances Publiques



NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... N° DGFiP : .....

## Section :

ENFiP Clermont-Ferrand -  
Groupe : .....

ENFiP Noisiel - Groupe : .....

Montant de l'adhésion :  
Inspecteur-Stagiaire : 73 €

### ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité)     OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date : ...../...../.....    Signature :

#### POUR LES AGENTS A ET A+ :

Adhésion à l'UGICT-CGT (secteur Cadres et Techniciens)

Oui     Non

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire et permet de recevoir la revue "Options".



# FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES !

Élections professionnelles DGFiP

pour mes droits

du 29 novembre  
au 6 décembre  
2018

JE VOTE CGT



**29 NOVEMBRE / 6 DÉCEMBRE 2018, JE VOTE**